



## Avis Google négatif

Par **Sasab1102**, le **31/05/2024** à **13:47**

Bonjour à tous,

ma patronne m'a licencié pour faute grave et je suis en procédure avec elle au prud'hommes

le problème c'est que j'ai laissé un avis Google négatif !

la patronne en question me demande des dommages et intérêts pour diffamation d'une somme de 5000 euros !

tous les faits dit dans l'avis sont vrais et il n'y a aucun mensonge.

j'ai des preuves de ce que je dit en plus de ça !

je voudrais également savoir si c'est possible de faire annuler des témoignages contre moi !

car après mon licenciement pour faute grave la patronne a demandé à deux employés et un stagiaire de faire des attestations contre moi !

une de mes collègues qui a refusé de témoigner contre moi a démissionné et attaque également la patronne en question pour les mêmes faits et d'autres choses.

Cette collègue m'a fait une attestation sur l'honneur contestant presque toutes ces accusations et confirme beaucoup de choses que je reproche à la patronne !

nous sommes suivis par la même personne pour ce dossier

est-ce que je peux avoir des problèmes pour l'avis Google qui est vrai (ce n'est pas un mensonge) est-il possible de faire annuler des témoignages d'anciens collègues contre moi à la demande de la patronne qui sont en plus de ça pas vrais pour la plus part !

en vous remerciant d'avance

Par **Marck.ESP**, le **31/05/2024** à **15:33**

Bienvenue sur Legavox

Les témoignages peuvent être des armes à double tranchant et votre affaire comporte plusieurs volets, il faudrait vous faire aider par un syndicat ou un avocat.

Par **Sasab1102**, le **31/05/2024** à **19:47**

Oui mais je voulais des avis supplémentaires !

Par **miyako**, le **31/05/2024** à **21:38**

Bonsoir,

[quote]

une de mes collègues qui a refusé de témoigner contre moi a démissionné et attaque également la patronne en question pour les mêmes faits et d'autres choses.[/quote]

Des faux témoignages obtenus sous contrainte de l'employeur sont irrecevables et ce sera à votre avocat de le démontrer. Il faut prouver que l'employeur a agi par contrainte, ce serait donc une subordination de témoins et vous pourriez porter plainte contre le ou les témoins pour faux témoignages et envers votre ex-employeur pour subornation de témoins. Ce sont des délits passibles du tribunal correctionnel.

Il faudra demander la citation à la barre de la collègue qui a témoigné à tort.

[quote]

est-ce que je peux avoir des problèmes pour l'avis Google qui est vrai (ce n'est pas un mensonge) est-il possible de faire annuler des témoignages d'anciens collègues contre moi à la demande de la patronne qui sonne en plus de ça pas vrai pour la plus part ![/quote]

Si les faits s'avèrent exactes, c'est votre ex-employeur qui risque une condamnation pour poursuites abusives. Cela dépend également des termes employés dans l'avis. Ce sont pas automatiquement des qualificatifs de diffamation.

Il faut que ce soit un avocat qui s'occupe de tout cela car il y a des conclusions à écrire pour faire ressortir

1/ les faux témoignages contre vous faits sous la subordination de l'employeur. Où a été écrit le témoignage, sur le lieu de travail ou à l'extérieur et qui l'a dicté.

2/ la poursuite pour diffamation : Les avis publiés sur Google ne sont pas forcément qualifiés de diffamation, même si ils sont inexacts.

Cordialement

Par **Sasab1102**, le **31/05/2024** à **21:42**

Bonsoir Monsieur,  
Je vous remercie pour votre aide